

La Commission apporte actuellement une attention spéciale à la publication d'une charte de tarifs uniformes et à l'élaboration de principes fondamentaux pour orienter les opérateurs dans l'établissement de leurs taux et de leurs tarifs. Le fonctionnement des hélicoptères est constamment examiné par un comité économique et technique établi à cet effet.

Le rapide développement industriel et commercial du pays a eu pour effet l'emploi d'avions de plus en plus puissants, nécessitant des études plus poussées et de possibles modifications du système de réglementation de la Commission des transports aériens dans le domaine de l'affrètement domestique et international.

Dans le domaine de l'aviation internationale, la Commission continue de prendre une part active au travail de l'Organisation de l'aviation civile internationale; un de ses membres représente le Canada au conseil; elle a participé aux discussions et négociations entre plusieurs pays sur des projets d'accords bilatéraux de transport aérien et des modifications aux accords existants.

Commission maritime canadienne.—En vertu d'une loi (chap. 38, S.R.C. 1952) adoptée à la session fédérale de 1947, la Commission maritime canadienne a été constituée en vue d'étudier les questions relatives aux services canadiens de navigation et de construction de navires, de les consigner et de conseiller le ministre à leur sujet.

En outre, la loi confère à la Commission les pouvoirs suivants:

- 1° Au nom du Ministre, exercer les pouvoirs, accomplir les devoirs et remplir les fonctions du Ministre aux termes de la loi de 1934 sur la marine marchande du Canada, selon qu'il peut le prescrire;
- 2° Administrer, en conformité des règlements du gouverneur en conseil, toutes subventions pour navires à vapeur votées par le Parlement;
- 3° Exercer tous autres pouvoirs ou accomplir tous autres devoirs ou fonctions assignés à la Commission ou dont elle est tenue de s'acquitter conformément à une autre loi ou par arrêté du gouverneur en conseil.

PARTIE II.—TRANSPORT FERROVIAIRE*

L'étude du transport sur rail est divisée en trois sections: chemins de fer, tramways électriques et messageries.

Section 1.—Chemins de fer

Les chemins de fer canadiens sont et continueront d'être le principal moyen de transport parce que seuls ils peuvent transporter à bon marché, par tous les temps, de gros volumes sur de grandes distances. A cause de cette importance prépondérante des chemins de fer, les statistiques y relatives sont beaucoup plus complètes que celles des autres modes de transport.

Deux grandes compagnies ferroviaires transcontinentales effectuent presque tout le transport sur rail du Canada. La compagnie du National-Canadien, propriété de l'État, constitue la plus grande entreprise de services publics du Canada; elle exploite, outre son réseau ferroviaire et les multiples installations connexes, une flotte de navires caboteurs et de long-courriers, un service national télégraphique assurant des communications efficaces entre les principaux endroits du Canada et des raccordements avec toutes les parties du monde, des services-messageries au Canada et à l'étranger, une série d'hôtels, un service aérien régulier transcanadien et un service aérien transatlantique.

Le Pacifique-Canadien, société par actions, en plus de sa vaste exploitation ferroviaire, possède également une flotte de navires intérieurs, de caboteurs et de long-courriers, un réseau de lignes aériennes du nord au sud qui constitue une des plus grandes entreprises de transport de marchandises, un service aérien trans-pacifique en Orient et aux Antipodes, un service aérien pour le Mexique et le Pérou, une ligne polaire de Vancouver à Amsterdam, une série d'hôtels ouverts toute l'année, un service télégraphique à travers tout le pays, un service mondial de messageries et un service de transport par camions et autobus.

* Revu à la Division des finances publiques et des transports, Bureau fédéral de la statistique. Des renseignements plus détaillés paraissent dans les rapports annuels de la Division. Certaines statistiques financières sont recueillies en collaboration avec le ministère des Transports.